

<b>Code d'article</b>	<b>222.47</b>
<b>Description</b>	<b>SACS SOS SANS ANSES</b>
<b>Catalogue</b>	<b>HOS 117</b>
<b>Date de modification</b>	06/10/2023 13:11:31



### Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	25+15x43,5 CM
Matériel	KRAFT
Couleur	NATUREL
Grammage	80 G/M2
Poids net d'une unité (g)	38,70
Ligne de produits	'TIMES'

### Codes

Intrastat	48194000
ITF14	18420499222476
EAN13	8420499222479

Signage Triman et Info-Tri



### Colisage

<b>Paquet</b>	Unités / paquet 250
	Dimensions paquet (cm) 29,00 x 44,00 x 48,00
	Poids paquet (kg) 9,64
	Volume paquet (m <sup>3</sup> ) 0,0612480

<b>Carton</b>	Unités / carton 250
	Paquets /carton 1
	Dimensions carton (cm) 29,00 x 44,00 x 48,00
	Poids carton (kg) 9,64
	Volume carton (m <sup>3</sup> ) 0,0612480

Signage Triman et Info-Tri



<b>Palette</b>	Cartons / couche 6
	Cartons / palette 18
Conditionnement (U base x couches)	6 x 3
	Poids (kg) 197,52
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclé    Recyclable    Biodégradable    Réutilisable    Encre compostable



### Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Produit comportant au moins 20% de matières recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.